

# Le Zed Jurassien

Haut-Jura Grandvaux - Saint-Laurent-en-Grandvaux



Ville d'Arbois, capitale des Vins du Jura (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)



***Le Zed Jurassien est un itinéraire VTT, en ligne, de 124 km, balisé entièrement. Il commence à Saint-Laurent-en-Grandvaux (1 000 m d'altitude environ) et se termine au choix à Arc et Senans ou Mouchard.***

## Infos pratiques

Pratique : VTT/VTTAE

Durée : 3 jours

Longueur : 125.4 km

Dénivelé positif : 2667 m

Difficulté : Très difficile

Type : Itinérance

Thèmes : Lacs, rivières et cascades, Naturel

# Itinéraire

**Départ** : Saint-Laurent-en-Grandvaux

**Arrivée** : Mouchard

**Balisage** : ▶ Grande itinérance à VTT

**Communes** : 1. Saint-Laurent-en-Grandvaux

2. Lac-des-Rouges-Truites

3. Foncine-le-Bas

4. Foncine-le-Haut

5. Les Planches-en-Montagne

6. Crans

7. Sirod

8. Bourg-de-Sirod

9. Sapois

10. Champagnole

11. Vannoz

12. Ardon

13. Montrond

14. Molain

15. Poligny

16. Chausсенans

17. Chamole

18. Buvilly

19. Pupillin

20. Arbois

21. La Châtelaine

22. Mesnay

23. Ivory

24. Bracon

25. Salins-les-Bains

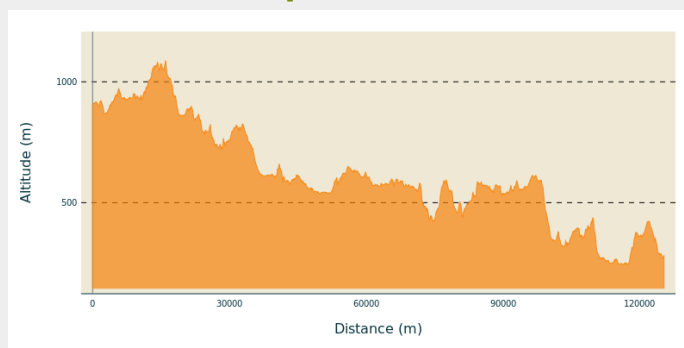
26. La Chapelle-sur-Furieuse

27. Saint-Thiébaud

28. Port-Lesney

29. Mouchard

## Profil altimétrique



Altitude min 244 m Altitude max 1087 m

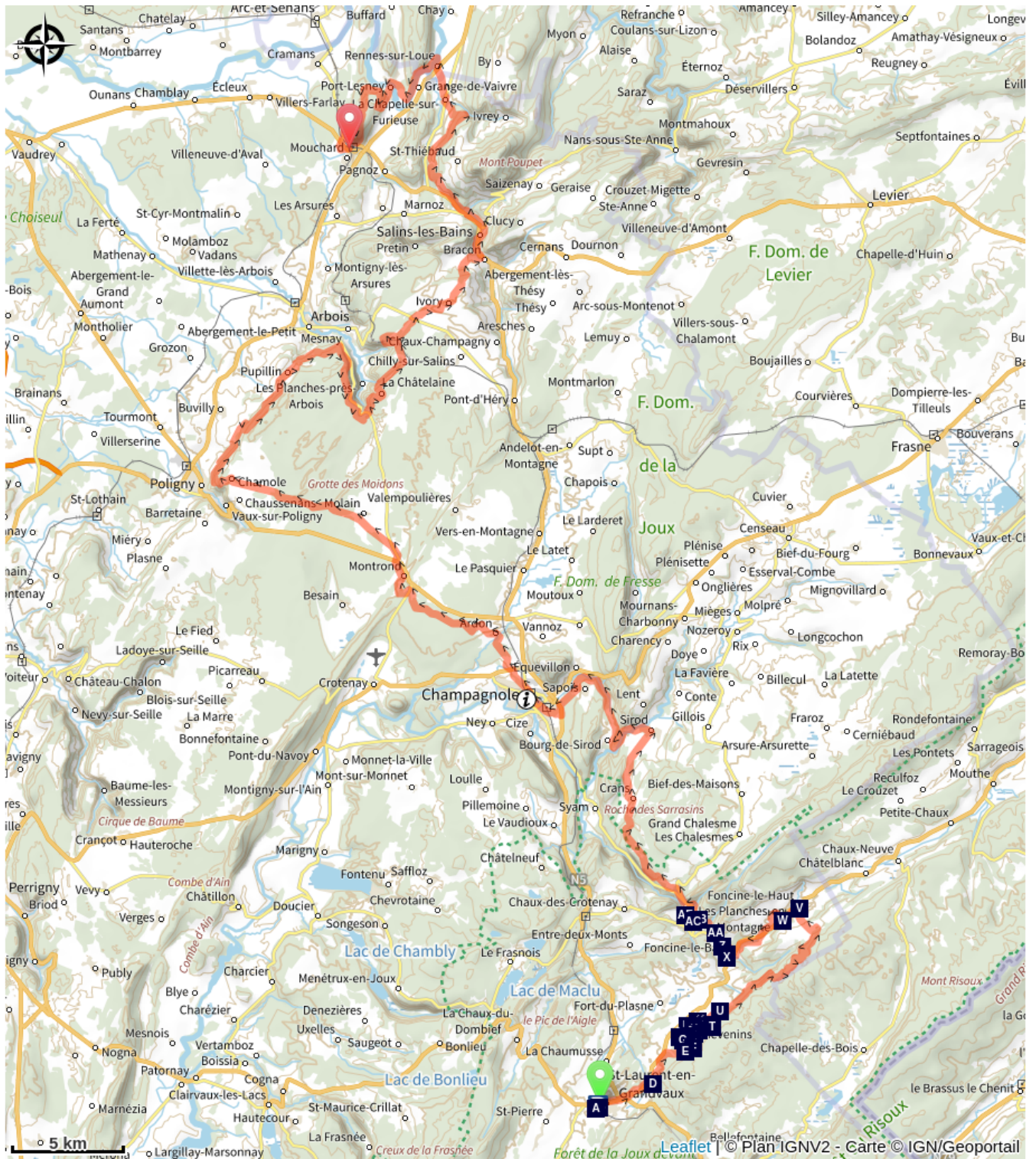
Dans le Haut-Jura, le tracé emprunte de petits chemins et singles jusqu'à Foncine-le-Haut avant de continuer dans la Haute Vallée de la Saine, site touristique classé. Après un passage par les gorges de la Langouette et les pertes de l'Ain, 2 sites majeurs du territoire « Jura Monts Rivières », le Zed traverse Champagnole, ville porte du Parc naturel régional du Haut-Jura. Le parcours rejoint ensuite Poligny, Capitale du Comté, par les forêts domaniales de Montrond et de Molain.

Depuis Poligny, le Zed rallie Arbois, Capitale des Vins du Jura au coeur du Vignoble en traversant les reculées, aux belvédères impressionnants, de Poligny et d'Arbois. Le parcours plonge ensuite vers Salins-les-Bains, l'une des 2 villes thermales du département qui abrite également la Grande Saline de Salins, site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Zed se termine doucement par le chemin des

gabelous puis dans la vallée de la Loue d'où le parcours laisse 2 options de fin de parcours : Mouchard ou Arc-et-Senans connu pour sa Saline Royale inscrite également au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Arc-et-Senans et Mouchard possèdent toutes deux une gare permettant de rejoindre la ville de départ de Saint-Laurent-en-Grandvaux par la ligne de train touristique des Hirondelles.

# Sur votre chemin...



La chapelle de Salave (A)  
La gare de Saint-Laurent-en-Grandvaux (C)  
Qu'est-ce que la Forêt ? (E)  
Vue sur la tourbière du lac des Rouges Truites (G)  
La tourbière (I)  
L'épicéa (K)  
Le mystère des Rouges Truites (M)

La chapelle de Salave (B)  
Voie du tram (D)  
A qui appartient la forêt ? (F)  
La forêt du Mont Noir (H)  
Nos forêts sont-elles en danger ? (J)  
La bécassine des marais (L)  
L'exploitation des tourbières (N)

# Toutes les infos pratiques

## VTTAE

Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

## **Recommandations**

Parcours accessible au VTTAE

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaison, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vigneron, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

## **Comment venir ?**

Parking conseillé

Parking de la gare de Saint-Laurent-en-Grandvaux

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

[www.parc-haut-jura.fr](http://www.parc-haut-jura.fr)

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentue, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

## APPB Forêt Du Paradis

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)



FR3800137 - FORÊT DU PARADIS

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces concernées, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Forêt Du Paradis sur la commune de FONCINE-LE-BAS, FONCINE-LE-HAUT, LES CHALESMES, LES PLANCHES-EN-

MONTAGNE;

Dans ce périmètre, est interdit :

- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - COTE POUTIN**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de la Côte Poutin sur la commune de Les Planches en Montagne.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - RUINES DE LA CHATELAINE**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.



Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les Ruines de la Chatelaine sur les communes des Planches-près-Arbois et la Chatelaine.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHE DU FEU**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Roche du Feu sur la commune de Mesnay.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie (attention certains sites sont exclus : se référer à l'article 7 pour cette dernière activité )
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHER DES COMMERES**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Rocher des Commères sur la commune de Sirod.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHES GRAVIERS**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les Roches Gravieres sur les communes de Sirod et de Bourg-de-Sirod.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - LE JOUTELOT**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Joutelot sur la commune de Port-Lesney.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHER GAILLARD**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)



Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Rocher Gaillard sur la commune de Bourg-de-Sirod.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

### **Réserve Nationale Régionale des Grottes de la Côte de la Baume**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : CPEPESC FC  
3 rue Beauregard 25000 Besancon  
Tél. 03 81 88 66 71  
Mail: [rnr@cpepesc.org](mailto:rnr@cpepesc.org)  
<https://cpepesc.org/>

Classement en Réserve Naturelle Régionale depuis le 17 novembre 2017.  
Arrêté de Protection de Biotope du 15 novembre n°2013186-0010 "corniches calcaires du Jura"  
Arrêté n°2021-G-08351 relatif au plan de circulation des véhicules non motorisés sur les Réserves Naturelles Régionales.

Pour assurer la pérennité de cet espace naturel protégé, il convient de respecter la réglementation en vigueur.

Sont interdits :

- la cueillette des végétaux et des champignons, excepté la cueillette traditionnelle,
- le prélèvement d'animaux, excepté les escargots pour consommation personnelle,
- la collecte de fossiles, de minéraux et de spécimens archéologiques,
- la divagation d'animaux domestiques,
- le feu,
- la circulation de véhicules à moteurs, la circulation à cheval, à vélo, à vélo à assistance électrique ou autre véhicule non motorisé,
- l'abandon de déchets,
- les perturbations sonores et lumineuses,

- les rassemblements et manifestations sportives ou de loisirs,
- le camping et le bivouac,
- l'escalade, la spéléologie et le survol à moins de 150m de la corniche, du 15 février au 15 juin, au Trou de la Baume.

Accès aux parties souterraines règlementé ainsi:

-Rivière de la Baume: interdit entre le 1 novembre et le 31 mai.

-Trou de la Baume: interdit entre le 15 avril et le 15 octobre.

Hors des parties souterraines, la circulation à pied est autorisée et les chiens doivent être tenus en laisse.

## **APPHN Cascade des Tufs des Planches-près-Arbois**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr)

FR4300004 - Cascade des Tufs des Planches-près-Arbois

Espèces concernées :

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation de l'habitat naturel des communautés des sources et suintements carbonatés, habitat européen Natura 2000 d'intérêt prioritaire 7220-1, il est instauré une zone de protection d'habitat naturel.

Le périmètre de la zone de protection, comprenant la cascade elle-même et les milieux aquatiques et terrestres associés proches, représente 5 hectares sur la commune des Planches-près-Arbois.

Dans ce périmètre, est interdit :

- La pénétration des personnes et animaux domestiques dans le cours d'eau, y compris dans le bassin devant la Cascade des Tufs et dans les bassins tufeux présents en amont et à l'aval de la Cascade. Cette interdiction vaut pour toutes les prises de vues et de photographies
- Le prélèvement et la dégradation de tout élément tufeux
- Les chiens non tenus en laisse
- L'utilisation du feu
- La circulation et le stationnement de tout véhicule à moteur
- Les activités de bivouac et camping

- L'installation de tout équipement et les activités favorisant la fixation du public :  
buvette, restauration légère...

- Les manifestations publiques (rassemblement ou évènement ponctuel, de nature sportive, culturelle ou festive, à but lucratif ou non), quelles qu'elles soient et quelle que soit leur organisation.

Merci de respecter cet habitat sensible.

### ***i* Lieux de renseignement**

#### **Maison du Tourisme Champagnole Nozeroy Jura**

3 rue Victor Bérard, 39300  
CHAMPAGNOLE

info@cnjtourisme.fr

Tel : 03 84 52 43 67

<https://www.cnjtourisme.fr/>



# Sur votre chemin...

---



## La chapelle de Salave (A)

Située à l'ouest de Saint-Laurent, à proximité de la route de Lons-le-Saunier, la chapelle attire l'œil tant sa forme s'apparente à celle d'un moulin à vent auquel il ne manquerait que les ailes. Il semble que cet édifice fut jadis, le moulin, cité au hameau du Voisinal de Joux. Son toit conique, monté sur roulettes, s'appuyait sur sa tour haute de huit mètres. Un ouragan brisa ses ailes en 1829. Une chapelle fut érigée sur ses ruines dès 1850. Bien qu'en mauvais état suite à un incendie en 1907, elle porta le drapeau français pour marquer la ligne de démarcation lors de la seconde guerre mondiale. À ce jour, elle abrite Marie-Thérèse, une cloche fondue en 1953 par la maison Pacquard d'Annecy.

Crédit photo : PNRHJ / Gilles Prost

---

## La chapelle de Salave (B)

Située à l'ouest de Saint-Laurent, à proximité de la route de Lons-le-Saunier, la chapelle attire l'œil tant sa forme s'apparente à celle d'un moulin à vent auquel il ne manquerait que les ailes. Il semble que cet édifice fut jadis, le moulin, cité au hameau du Voisinal de Joux. Son toit conique, monté sur roulettes, s'appuyait sur sa tour haute de huit mètres. Un ouragan brisa ses ailes en 1829. Une chapelle fut érigée sur ses ruines dès 1850. Bien qu'en mauvais état suite à un incendie en 1907, elle porta le drapeau français pour marquer la ligne de démarcation lors de la seconde guerre mondiale. À ce jour, elle abrite Marie-Thérèse, une cloche fondue en 1953 par la maison Pacquard d'Annecy.

---



## La gare de Saint-Laurent-en-Grandvaux (C)

La ligne d'intérêt général Andelot-Champagnole fut prolongée jusqu'à St-Laurent-en-Grandvaux, et la gare de la Compagnie PLM fut inaugurée en 1890. La ligne Andelot-La Cluse, qui nécessita l'édification d'un certain nombre d'ouvrages dont 18 viaducs et 36 tunnels, fut terminée en 1912. Cette date correspond aussi à la suppression du transport par diligence entre St-Laurent-en-Grandvaux et St-Claude, assuré par Louis Charnu. (PNRHJ - Collection Patrimoine)

Crédit photo : (PNRHJ / M.LAPERRIERE)



## Voie du tram (D)

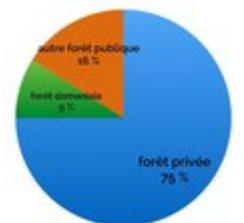
Au début du 20ème siècle, la montagne jurassienne s'est équipée de 400 kilomètres de voies ferrées métriques complétant les grands axes d'intérêt général comme la ligne Andelot-La Cluse. Les voies de tram, serpentant entre les rivières, les gouffres, les précipices ou les crêts, ont marqué la mémoire jurassienne ainsi que son paysage par les aménagements et les infrastructures, parfois spectaculaires, qui en ont découlé comme le viaduc des Douanets à Foncine-le-Bas.

Crédit photo : PNRHJ - F. Jeanparis



## Qu'est-ce que la Forêt ? (E)

C'est un milieu naturel en équilibre. La première composante que l'on voit et qui nous vient à l'esprit, ce sont bien sûr les arbres, mais pas que! Pas de forêt sans arbustes, sans mousses, avec un cortège d'animaux, d'oiseaux, d'insectes, et avec des chaînes alimentaires qui permettent le bon fonctionnement et la pérennité de ces milieux. LE COIN DES ENFANTS Regarde autour de toi. Que vois-tu? Si tu observes bien, la vie grouille sur le sol et dans les airs, que ce soient des animaux, des oiseaux, des insectes ou des plantes. Comme les promeneurs en forêt sont nombreux, respecte bien les chemins balisés, pour ne pas déranger ce magnifique milieu naturel.



## A qui appartient la forêt ? (F)

Au niveau national, pour 75 % de la surface, elle appartient à des propriétaires privés, plus de 3 millions de personnes, des gens comme vous et moi et le reste, ce sont les forêts des communes ou de l'Etat. Quand nous nous promenons dans une forêt, nous sommes toujours chez quelqu'un! Cette diversité de propriétaires explique aussi la diversité des paysages que nous offrent les milieux forestiers. La loi, à travers le Code Forestier réglemente les grands principes de gestion mais leurs applications sont nombreuses. LE COIN DES ENFANTS Comment sait-on où s'arrête la forêt que l'on possède? Lorsque l'on arrive à une limite de propriété, on peut trouver une borne, généralement en pierre, ou des marques faites à la peinture sur les arbres par des personnes ayant le droit.





## Vue sur la tourbière du lac des Rouges Truites (G)

Héritière des glaciers qui couvraient le Jura il y a dix mille ans ayant laissé des moraines aux fonds imperméables, une tourbière se forme lorsque ces fonds se remplissent d'eau stagnante, peuplés de végétaux résistants au froid. Le sol mouvant des tourbières est un épais tapis de sphaignes, sur lequel quelques plantes particulièrement adaptées peuvent croître (canneberge, linaigrette, andromède, drosera, pin à crochet...). L'intérêt biologique rend donc important la préservation de ces milieux fragiles.

Crédit photo : PNRHJ - F. Jeanparis

---



## La forêt du Mont Noir (H)

Avec ses 1873 hectares, le massif du Mont-Noir est l'une des plus grandes forêts jurassiennes. Elle est essentiellement constituée d'arbres aux feuillages sombres, tels que le Sapin, l'Épicéa et le Hêtre, d'où l'origine de son nom. Cerfs, sangliers et chevreuils y cohabitent avec le Lynx et le Grand Tétras. L'exploitation du bois est une activité économique importante pour nos montagnes. La forêt accueille aussi des randonneurs qui effectuent de longues marches sur ses sentiers balisés. Partagez cet espace et restez prudents si vous croisez des exploitations forestières.

Crédit photo : PNRHJ / B. BECKER

---



## La tourbière (I)

Ce milieu très fragile est tout à fait exceptionnel. Formé à partir de végétation morte mal décomposée par manque d'oxygène, ce sol gorgé d'eau offre un habitat unique aux espèces qu'il abrite. Ces dernières sont très adaptées à ce milieu et ne pourraient pour la plupart pas vivre ailleurs. La tourbière du Lac-des-Rouges-Truites en héberge un grand nombre. Notons par exemple les espèces rarissimes que sont sphagnum obtusum: une sphaigne, mousse des tourbières, qui n'existe en France que dans une tourbière du Cantal et ici; ainsi que le Vertigo édenté, un tout petit escargot qu'on croyait disparu de France avant de le retrouver, seulement ici, en 2014.

Crédit photo : A.RULLIER



## Nos forêts sont-elles en danger ? (J)

Avec nos besoins en bois croissants et le réchauffement climatique, nos forêts sont-elles en danger? Oui et non. La forêt telle que nous la connaissons évoluera sûrement beaucoup d'ici une centaine d'années. Le réchauffement climatique entraîne des changements sur les températures, la disponibilité en eau, la fréquence des catastrophes naturelles, ce qui oblige les forestiers à bien choisir les essences à exploiter, en fonction des secteurs les plus adaptés à leur croissance. En effet, les arbres doivent se développer entre 60 et 120 ans, selon les essences, pour produire du bois de qualité. LE COIN DES ENFANTS Pourquoi dit-on que la forêt est le poumon de la Terre? Lorsque les plantes respirent la journée, elles aspirent le CO<sub>2</sub> et rejettent de l'oxygène dans l'atmosphère. La forêt stocke le CO<sub>2</sub> dans le sol et tout au long de leur croissance, les arbres stockent le CO<sub>2</sub> dans leur bois.. En parallèle, ils filtrent aussi l'eau du sol, grâce à leurs racines.



## L'épicéa (K)

Conifère largement répandu en Europe, cet arbre est par excellence celui des régions montagnardes... Certains bois de très bonne qualité peuvent être utilisés en lutherie pour fabriquer des tables de résonance de différents instruments (violon, guitares...). Mais l'essentiel de la production sert au bois d'œuvre (construction et menuiserie). Il est souvent confondu avec le sapin. Mais l'œil attentif verra une différence dans les aiguilles, pointues chez l'épicéa, plates et arrondies chez le sapin ou à la position des cônes (pommes de pins). Ceux de l'épicéa sont dirigés vers le bas au bout de branches tombantes, tandis que ceux du sapin pointent vers le haut au bout de branches dressées.

Crédit photo : A.RULLIER



## La bécassine des marais (L)

Bien qu'il soit possible d'observer plusieurs oiseaux d'eau dans ce secteur, la Bécassine des marais figure parmi les plus emblématiques. Cet oiseau migrateur apprécie les milieux humides où il peut se cacher et se nourrir. Son bec long et fin est doté d'une extrémité flexible qui lui permet de sentir ses proies dans l'eau ou la boue, près de la haute végétation du rivage. Cela lui permet de se nourrir majoritairement d'invertébrés. Aujourd'hui la Bécassine des marais est une des espèces nicheuses les plus rares et les plus menacées de France. Mais ici, une oreille attentive aura peut-être encore la chance d'entendre le «chevrotement», son émis en vol lors des parades nuptiales, au crépuscule des mois de printemps.

Crédit photo : F.CROSET



## Le mystère des Rouges Truites (M)

La rumeur a donné naissance à quatre versions pour tenter d'expliquer l'origine du nom **Lac des Rouges Truites** :

- Poétique : chaque soir, lorsque le soleil se couche, les truites prennent la couleur pourpre de ses reflets sur le lac.
- Pratique : les truites y sont saumonées.
- Physique : l'eau contiendrait de l'oxyde de fer.
- Militaire : le lac aurait été le terrain d'une bataille sanglante.

Le lac s'endort chaque jour, emportant avec lui, comme une petite musique, le mystère de son nom. Peut-être à l'origine d'un air de Schubert ?

Crédit photo : A.RULLIER



## L'exploitation des tourbières (N)

Le manque d'oxygène dans une tourbière empêche les plantes mortes de se décomposer. Cela forme une accumulation de matière organique, créant alors une sorte de terre spongieuse qu'on appelle la tourbe. Autrefois, elle était extraite par briques et séchée à la belle saison. On l'utilisait comme combustible dans le poêle à une époque où le bois a manqué dans le Jura. Cette exploitation a duré plusieurs siècles. De profondes fosses restent visibles dans les tourbières du Jura, favorisant l'assèchement de la tourbe qui n'a pas été exploitée.

Crédit photo : A.RULLIER